



Assurance  
habitation

## Comment déclarer son sinistre ?

Selon le type de sinistre, vous disposez d'un délai différent pour effectuer votre déclaration.

Aon vous assiste  
dans toutes  
vos démarches

### Délai et conseils utiles pour envoyer votre déclaration à Aon

Type de sinistre	Délai (en jours ouvrés)	Éléments à joindre
<b>Vol/Cambriolage</b>	2 jours	<b>Sans délai</b> - faites votre déclaration, - prenez des photos de votre sinistre, - recueillez des témoignages, - faites des photocopies de vos factures, - portez plainte en cas de vol/cambriolage.
<b>Dégâts des eaux/inondation</b>	5 jours	
<b>Incendie/explosion</b>	5 jours	
<b>Catastrophe naturelle</b>	10 jours	
<b>Sinistre courant</b>	5 jours	

#### Aon France

Siège social | 31-35 rue de la Fédération | 75717 Paris Cedex 15 | t +33(0)1 47 83 10 10 | f +33(0)1 47 83 11 11 | aon.fr  
 N° ORIAS 07 001 560 | SAS au capital de 46 027 140 euros | 414 572 248 RCS Paris | N° de TVA intracommunautaire : FR 22 414 572 248  
 GARANTIE FINANCIÈRE ET ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE CONFORMES AUX ARTICLES L512-7 ET L512-6 DU CODE DES ASSURANCES